



Insalubrité d'une maison d'habitation

Par **christophe soulie**, le **25/10/2009** à **02:40**

Bonjour,

je reside dans une maison qui devient insalubre. Malgré mes courriers dont un recommandé avec accusé de reception mon propriétaire ne nous repond pas.

Notre logement subiot une attaque de termitte, un gros probleme d'etancheité de la toiture provoque des fuites à l'interieur, les chasses des WC ne fonctionnent pratiquement plus et nous constatons aussi des gros incidents electriques.

Je voudrais savoir quels sont mes droits et dans quelles mesures je peux obliger mon propriétaire a effectuer les travaux.

je signale que le loyer est réglé tous les mois par virement automatique.

Merci pour toutes les reponses qui m'aideront à resoudre mon probleme.

C Soulie.

Par **jeetendra**, le **25/10/2009** à **08:40**

[fluo]ADIL Martinique [/fluo]- 13 rue du Commerce - Résidence de la Pointe - Immeuble collier choux - Fort de France (97200)

Téléphone : 0596.714.845 - Télécopie : 0596.704.128

Courriel : Adil.97@wanadoo.fr

Bonjour, en effet le bailleur ne remplit pas ses obligations (logement en mauvais état), contactez l'Association ADIL de Fort de France, ils tiennent des permanences juridiques et pourront vous aider, courage à vous, bon dimanche.